

Pour diffusion immédiate

LION ÉLECTRIQUE ANNONCE SES RÉSULTATS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2023

MONTREAL (QUÉBEC) – le 3 août 2023 – La Compagnie Électrique Lion (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), chef de file dans la fabrication de véhicules urbains de poids moyens et lourds tout électriques, a annoncé aujourd’hui ses résultats financiers et ses résultats d’exploitation pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2023. Lion présente ses résultats en dollars américains et conformément aux Normes internationales d’information financière (IFRS).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2023

- Produits des activités ordinaires records pour un trimestre de 58,0 millions de dollars, en hausse de 28,5 millions de dollars comparativement à 29,5 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2022.
- Marge brute positive de 0,4 million de dollars, comparativement à une perte brute de 3,5 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2022.
- Livraison de 199 véhicules, soit une augmentation de 94 véhicules par rapport aux 105 véhicules livrés au cours de la même période l’an dernier. Les livraisons reflètent l’incidence défavorable des délais dans l’obtention de l’approbation finale au titre d’un programme de subventions, qui ont entraîné le report au cours des prochains trimestres de la livraison de 50 autobus scolaires à un client, malgré le fait que les véhicules soient prêts à être livrés et que le client soit prêt à les recevoir.
- Perte nette de 11,8 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2023, contre un bénéfice net de 37,5 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2022. La perte nette comptabilisée pour le deuxième trimestre de 2023 tient compte d’un gain de 6,0 millions de dollars attribuable à une diminution hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d’actions et d’une charge de 2,1 millions de dollars liée à la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, tandis que le bénéfice net comptabilisé pour le deuxième trimestre de 2022 tenait compte d’un gain de 56,9 millions de dollars attribuable à une diminution hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d’actions et d’une charge de 3,4 millions de dollars liée à la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie.
- BAIIA ajusté¹ négatif de 9,7 millions de dollars, en regard d’un BAIIA ajusté négatif de 14,4 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2022, après essentiellement un rajustement de certains éléments hors trésorerie, tels que la variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d’actions et la rémunération fondée sur des actions.
- Les dépenses d’investissement, qui comprennent les dépenses liées à l’usine de Joliet et au Campus Lion, se sont élevées à 19,1 millions de dollars, en baisse de 25,2 millions de dollars, contre 44,3 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2022. Voir la rubrique 8.0, « Faits saillants opérationnels », du rapport de gestion pour plus de renseignements sur l’usine de Joliet et le Campus Lion.
- Ajouts aux immobilisations incorporelles consistant essentiellement en des activités de recherche et développement, pour un coût de 17,9 millions de dollars, en baisse de 6,7 millions de dollars comparativement à 24,6 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2022.

¹ Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Voir la rubrique « Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance », du présent communiqué.

MISE À JOUR CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- Plus de 1 400 véhicules sur la route ayant parcouru plus de 22 millions de kilomètres (14 millions de miles).
- Au 2 août 2023, carnet de commandes² de 2 559 véhicules urbains tout électriques de poids moyens et lourds, soit 304 camions et 2 255 autobus, pour une valeur totale combinée des commandes d'environ 625 millions de dollars selon les estimations de la direction.
- Au 2 août 2023, carnet de commandes² de LionEnergy de 275 bornes de recharge et services y étant reliés, pour une valeur totale combinée des commandes d'environ 5 millions de dollars.
- Un total de 12 centres d'expérience sont opérationnels aux États-Unis et au Canada.
- L'usine de fabrication de véhicules de Joliet, en Illinois, a été inaugurée officiellement.
- Le processus visant l'obtention de la certification finale des premiers blocs-batteries de Lion continue de progresser.
- Le 19 juillet 2023, la société a conclu des transactions de financement simultanées qui lui ont rapporté un produit brut total d'environ 142 millions de dollars; a reporté d'un an, soit jusqu'au 11 août 2025, l'échéance de ses facilités de crédit de premier rang; et, a mis fin à son programme de placement au cours du marché qui devait expirer en juillet 2024 et en vertu duquel elle ne réalisera donc plus de ventes.
- Au 2 août 2023, Lion comptait environ 1 450 employés.

« Nous sommes satisfaits de notre performance pour le deuxième trimestre de 2023, au cours duquel nous avons continué d'observer une croissance progressive des produits des activités ordinaires et des livraisons de camions », a déclaré Marc Bédard, président – fondateur de Lion. « Alors que nous avons récemment clôturé un financement de 142 millions de dollars qui nous donne la flexibilité nécessaire pour mettre en œuvre nos plans de croissance, nous continuerons à concentrer nos efforts sur la rentabilité, qui évolue dans la bonne direction, comme le montre la marge brute positive que nous avons enregistrée ce trimestre », a conclu Marc Bédard.

² Voir la rubrique « Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance », du présent communiqué. Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commande. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 2 août 2023 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025. De plus, la quasi-totalité des livraisons est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations dont les délais de traitement peuvent varier considérablement. Il y a eu par le passé – et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir – des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie. La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.

PRINCIPALES EXPLICATIONS SUR LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2023

Produits des activités ordinaires

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 58,0 millions de dollars, en hausse de 28,5 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à une augmentation de 94 unités du nombre de véhicules vendus, qui est passé de 105 unités (90 autobus scolaires et 15 camions; 91 véhicules au Canada et 14 véhicules aux États-Unis) pour la période de trois mois close le 30 juin 2022 à 199 unités (166 autobus scolaires et 33 camions; 171 véhicules au Canada et 28 véhicules aux États-Unis) pour la période de trois mois close le 30 juin 2023.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023, les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 112,7 millions de dollars, en hausse de 60,6 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation des produits des activités ordinaires est principalement attribuable à une augmentation de 230 unités du nombre de véhicules vendus, qui est passé de 189 unités (162 autobus scolaires et 27 camions; 171 véhicules au Canada et 18 véhicules aux États-Unis) pour la période de six mois close le 30 juin 2022 à 419 unités (373 autobus scolaires et 46 camions; 386 véhicules au Canada et 33 véhicules aux États-Unis) pour la période de six mois close le 30 juin 2023.

Les produits des activités ordinaires des périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2023 reflètent l'incidence défavorable des délais dans l'obtention de l'approbation finale au titre d'un programme de subventions, qui ont entraîné le report au cours des prochains trimestres de la livraison de 50 autobus scolaires à un client, malgré le fait que les véhicules soient prêts à être livrés et que le client soit prêt à les recevoir. En outre, les produits des activités ordinaires ont subi l'influence de défis constants de la chaîne d'approvisionnement mondiale, qui ont obligé la Société à reporter l'assemblage final de certains véhicules et ont eu pour effet d'accroître les stocks, ainsi que des problèmes liés à l'accélération de la cadence de production et au développement de certains modèles.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 57,6 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, en hausse de 24,6 millions de dollars comparativement à 33,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le coût des ventes s'est établi à 114,6 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023, en hausse de 58,0 millions de dollars comparativement à 56,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation pour les deux périodes est principalement attribuable à l'augmentation des volumes de vente et des volumes de production, à la majoration des coûts fixes de fabrication et du système de gestion des stocks liés à l'accélération de la cadence de production future, à l'augmentation des coûts des matières premières et des marchandises, ainsi qu'à l'incidence des difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale et au contexte inflationniste.

Marge (perte) brute

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, la Société a inscrit une marge brute de 0,4 million de dollars, en comparaison d'une perte brute de 3,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette amélioration de la marge brute s'explique essentiellement par l'incidence favorable de la hausse des volumes de vente, la composition avantageuse des produits et l'augmentation de la cadence de fabrication, en partie contrebalancées par l'augmentation des coûts des matières premières et des marchandises, par la majoration des coûts du système de gestion des stocks liés à l'accélération de la cadence de production future, ainsi que par l'incidence des difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale et au contexte inflationniste.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023, la perte brute s'est établie à 1,8 million de dollars, en comparaison d'une perte brute de 4,4 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution de la perte brute est principalement attribuable à l'incidence favorable de la hausse des volumes de vente, à la composition avantageuse des produits et à l'augmentation de la cadence de fabrication, en partie contrebalancées par l'augmentation des coûts des matières premières et des marchandises, par la majoration des coûts du système de gestion des stocks liés à l'accélération de la cadence de production future, ainsi que par l'incidence des difficultés persistantes liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale et au contexte inflationniste.

Charges administratives

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, les charges administratives ont augmenté de 0,8 million de dollars, passant de 11,7 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2022 à 12,5 millions de dollars. Pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, les charges administratives tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 1,6 million de dollars, comparativement à 2,5 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2022. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les charges administratives ont augmenté pour s'établir à 10,9 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, comparativement à 9,2 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2022. La hausse est principalement attribuable à une augmentation des charges, y compris une augmentation des effectifs, découlant du renforcement des capacités du siège social de Lion et des capacités générales de l'entreprise en prévision d'une croissance attendue des activités.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023, les charges administratives ont augmenté de 2,8 millions de dollars, passant de 22,7 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2022 à 25,5 millions de dollars. Pour la période de six mois close le 30 juin 2023, les charges administratives tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 2,7 millions de dollars, comparativement à 5,3 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2022. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les charges administratives ont augmenté pour s'établir à 22,8 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023, comparativement à 17,3 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2022. La hausse est principalement attribuable à une augmentation des charges, y compris une augmentation des effectifs, découlant du renforcement des capacités du siège social de Lion et des capacités générales de l'entreprise en prévision d'une croissance attendue des activités.

Frais de vente

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, les frais de vente ont diminué de 1,3 million de dollars, passant de 6,7 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2022 à 5,5 millions de dollars. Les frais de vente de la période de trois mois close le 30 juin 2023 tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 0,4 million de dollars, comparativement à 0,8 million de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2022. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les frais de vente ont diminué, passant de 5,9 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2022 à 5,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023. Cette baisse est principalement attribuable à la rationalisation des charges liées aux ventes et à la diminution des frais de commercialisation.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023, les frais de vente ont diminué de 0,8 million de dollars, passant de 12,1 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2022 à 11,3 millions de dollars. Les frais de vente de la période de six mois close le 30 juin 2023 tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 0,8 million de dollars, comparativement à 1,8 million de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2022. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les frais de vente ont légèrement augmenté, passant de 10,3 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2022 à 10,5 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023.

Charges financières (produits financiers)

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, les charges financières (produits financiers) ont augmenté de 2,8 millions de dollars passant de produits de 0,8 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent à des charges de 2,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023. Les charges financières de la période de trois mois close le 30 juin 2023 sont présentées déduction faite de coûts d'emprunt de 1,4 million de dollars inscrits à l'actif. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence des coûts d'emprunt inscrits à l'actif, les charges financières ont augmenté de 4,3 millions de dollars par rapport à la période de trois mois close le 30 juin 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des charges d'intérêts liées à la dette à long terme qui a résulté de l'augmentation de l'encours de la dette observée au cours du trimestre en raison de prélèvements effectués dans le cadre de la convention de crédit renouvelable, de l'emprunt IQ, de l'emprunt FSI et du contrat d'emprunt avec Finalta et la CDPQ, ainsi que par une hausse des charges d'intérêts liées aux obligations locatives, notamment pour l'usine de fabrication de batteries de Mirabel. De plus, les charges financières (produits financiers) pour la période de trois mois close le 30 juin 2022 comprenaient le gain sur la décomptabilisation d'un passif financier résultant de l'accord conclu avec une société fermée relativement à l'acquisition antérieure de droits de concession dans certains territoires des États-Unis arrivant à échéance le 7 mai 2022.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2023, les charges financières ont augmenté de 3,1 millions de dollars passant de 0,3 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent à 3,4 millions de dollars. Les charges financières de la période de six mois close le 30 juin 2023 sont présentées déduction faite de coûts d'emprunt de 3,1 millions de dollars inscrits à l'actif. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence des coûts d'emprunt inscrits à l'actif, les charges financières ont augmenté de 6,2 millions de dollars par rapport à la période de six mois close le 30 juin 2022.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des charges d'intérêts liées à la dette à long terme qui a résulté de l'augmentation de l'encours de la dette observée au cours du premier semestre de l'exercice en raison de prélèvements effectués dans le cadre de la convention de crédit renouvelable, de l'emprunt IQ, de l'emprunt FSI et du contrat d'emprunt avec Finalta et la CDPQ, ainsi que par une augmentation des charges financières liées à l'exercice de l'option de surallocation des bons de souscription de 2022 et une hausse des charges d'intérêts liées aux obligations locatives, notamment pour l'usine de fabrication de batteries de Mirabel. De plus, les charges financières (produits financiers) pour la période de six mois close le 30 juin 2022 comprenaient le gain sur la décomptabilisation d'un passif financier résultant de l'accord conclu avec une société fermée relativement à l'acquisition antérieure de droits de concession dans certains territoires des États-Unis arrivant à échéance le 7 mai 2022.

Gain de change

Les gains de change se rapportent principalement à la réévaluation des actifs monétaires nets libellés en monnaies étrangères dans les monnaies fonctionnelles des entités Lion correspondantes. La Société a inscrit un gain de change de 1,8 million de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, comparativement à un gain de change de 1,6 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'incidence des variations des cours de change.

La Société a inscrit un gain de change de 3,0 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023, comparativement à un gain de change de 0,7 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'incidence des variations des cours de change.

Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions

La variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions est passée d'un gain de 56,9 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2022 à un gain de 6,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023. Le gain pour la période de trois mois close le 30 juin 2023 est lié aux bons de souscription émis en faveur d'un client en juillet 2020, aux bons de souscription négociés en bourse et aux bons de souscription négociés par la voie de placements privés émis lors de la clôture du regroupement d'entreprises, le 6 mai 2021, ainsi qu'aux bons de souscription de 2022 émis dans le cadre du placement de décembre 2022, et il résulte principalement de la diminution du cours de marché des capitaux propres de Lion par rapport aux évaluations précédentes.

La variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions est passée d'un gain de 78,4 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2022 à un gain de 11,7 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023. Le gain pour la période de six mois close le 30 juin 2023 est lié aux bons de souscription émis en faveur d'un client en juillet 2020, aux bons de souscription négociés en bourse et aux bons de souscription négociés par la voie de placements privés émis lors de la clôture du regroupement d'entreprises, le 6 mai 2021, ainsi qu'aux bons de souscription de 2022 émis dans le cadre du placement de décembre 2022, et il résulte principalement de la diminution du cours de marché des capitaux propres de Lion par rapport aux évaluations précédentes.

Résultat net

La perte nette inscrite pour la période de trois mois close le 30 juin 2023 par rapport au bénéfice net inscrit pour la période correspondante de l'exercice précédent est largement attribuable à la diminution moindre de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions (se traduisant par un gain moins important), comme il est mentionné dans la section précédente « Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions », à l'augmentation des charges administratives (compte non tenu de la rémunération fondée sur des actions), partiellement contrebalancées par l'augmentation de la marge brute et par la diminution de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie.

La perte nette inscrite pour la période de six mois close le 30 juin 2023 par rapport au bénéfice net inscrit pour la période correspondante de l'exercice précédent est largement attribuable à la diminution moindre de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions (se traduisant par un gain moins important), comme il est mentionné dans la section précédente « Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions », à l'augmentation des charges administratives (compte non tenu de la rémunération fondée sur des actions), partiellement contrebalancées par la diminution de la perte brute, par la diminution de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie et par l'incidence d'un gain de change plus élevé comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Une conférence téléphonique et une webdiffusion audio auront lieu le 3 août 2023 à 8 h 30 (heure de l'Est) afin de commenter les résultats. Pour participer à la conférence téléphonique, composez le (226) 828-7575 ou le (833) 950-0062 (sans frais) et le code d'accès 242263. Une présentation aux investisseurs et une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique seront également disponibles à l'adresse www.thelionelectric.com, à la page « Événements et présentations » de la section « Investisseurs ». Une archive de l'événement sera disponible peu de temps après la conférence téléphonique.

RAPPORT FINANCIER

Le présent communiqué doit être lu conjointement avec notre rapport financier du deuxième trimestre de 2023, y compris les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société au 30 juin 2023 et pour la période de trois mois close à cette date et le rapport de gestion connexe, qui seront déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada applicables et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et qui seront disponibles sur SEDAR ainsi que sur notre site Web au www.thelionelectric.com.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022
(non audités, en dollars américains)

	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie	44 152 979	88 266 985
Créances	86 407 420	62 971 542
Stocks	209 329 339	167 191 935
Charges payées d'avance et autres actifs courants	5 333 600	5 067 513
Actifs courants	<u>345 223 338</u>	<u>323 497 975</u>
Actifs non courants		
Autres actifs non courants	1 069 845	1 073 226
Immobilisations corporelles	176 182 229	160 756 328
Actifs au titre de droits d'utilisation	81 775 663	60 508 354
Immobilisations incorporelles	183 774 880	151 364 023
Actif sur contrat	13 514 341	13 211 006
Actifs non courants	<u>456 316 958</u>	<u>386 912 937</u>
Total de l'actif	<u>801 540 296</u>	<u>710 410 912</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	110 869 014	75 857 013
Partie courante de la dette à long terme et autres emprunts	5 020 374	24 713
Partie courante des obligations locatives	5 734 152	5 210 183
Passifs courants	<u>121 623 540</u>	<u>81 091 909</u>
Passifs non courants		
Dette à long terme et autres emprunts	154 333 957	110 648 635
Obligations locatives	77 482 946	58 310 032
Obligations liées aux bons de souscription d'actions	14 694 200	23 243 563
Passifs non courants	<u>246 511 103</u>	<u>192 202 230</u>
Total du passif	<u>368 134 643</u>	<u>273 294 139</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	488 777 132	475 950 194
Surplus d'apport	137 836 217	134 365 664
Déficit	(179 350 991)	(151 979 960)
Écart de conversion	(13 856 705)	(21 219 125)
Total des capitaux propres	<u>433 405 653</u>	<u>437 116 773</u>
Total des capitaux propres et du passif	<u>801 540 296</u>	<u>710 410 912</u>

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2023 et 2022
(en dollars américains)

	(non audités)		(non audités)	
	Période de trois mois close le		Période de six mois close le	
	30 juin 2023	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2022
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	58 015 843	29 521 016	112 719 248	52 167 809
Coût des ventes	57 596 937	32 972 183	114 557 630	56 530 748
Marge (perte) brute	418 906	(3 451 167)	(1 838 382)	(4 362 939)
Charges administratives	12 478 787	11 702 795	25 481 472	22 680 204
Frais de vente	5 466 706	6 722 480	11 326 366	12 097 982
Perte d'exploitation	(17 526 587)	(21 876 442)	(38 646 220)	(39 141 125)
Charges financières (produits financiers)	2 001 084	(831 959)	3 421 438	346 449
Gain de change	(1 753 661)	(1 620 682)	(2 965 306)	(710 040)
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions	(5 986 425)	(56 934 623)	(11 731 321)	(78 390 793)
Résultat net	(11 787 585)	37 510 822	(27 371 031)	39 613 259
Autres éléments du résultat global				
Élément qui sera reclassé ultérieurement en résultat net				
Écart de conversion	6 898 743	(8 075 506)	7 362 420	(4 826 421)
Résultat global	(4 888 842)	29 435 316	(20 008 611)	34 786 838
Résultat par action				
Résultat de base par action	(0,05)	0,20	(0,12)	0,21
Résultat dilué par action	(0,05)	0,19	(0,12)	0,20

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2023 et 2022

(en dollars américains)

	(non audités)		(non audités)	
	Période de trois mois close le		Période de six mois close le	
	30 juin 2023	30 juin 2022	30 juin 2023	30 juin 2022
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Résultat net	(11 787 585)	37 510 822	(27 371 031)	39 613 259
Éléments hors trésorerie:				
Amortissement des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	5 561 359	2 739 172	10 475 016	4 722 426
Rémunération fondée sur des actions	2 056 710	3 363 082	3 470 553	7 157 640
Charges de désactualisation et de réévaluation sur le solde du prix d'achat à payer relativement à l'acquisition des droits de concession	—	26 514	—	82 850
Gain sur la décomptabilisation du solde du prix d'achat à payer relativement à l'acquisition des droits de concession	—	(2 130 583)	—	(2 130 583)
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions	(5 986 425)	(56 934 623)	(11 731 321)	(78 390 793)
Gain latent de change	(1 847 822)	(62 362)	(1 231 348)	(270 106)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	7 054 722	(2 568 999)	(16 161 663)	(23 314 671)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(4 949 041)	(18 056 977)	(42 549 794)	(52 529 978)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 812 004)	(32 239 014)	(45 396 451)	(68 033 364)
Ajout aux immobilisations incorporelles	(18 747 189)	(23 907 201)	(40 456 259)	(38 689 711)
Produit tiré de la cession-bail visant le bâtiment de fabrication de batteries de Mirabel	—	—	20 506 589	—
Aide gouvernementale liée aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles	5 751 268	—	5 751 268	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(30 807 925)	(56 146 215)	(59 594 853)	(106 723 075)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Augmentation de la dette à long terme et d'autres emprunts	43 058 254	3 703 805	69 224 720	3 703 805
Remboursement de la dette à long terme et d'autres emprunts	(6 199)	(69 330)	(22 495 971)	(373 108)
Paiement au titre des obligations locatives	(1 354 189)	(1 120 721)	(2 715 536)	(2 337 538)
Produit de l'émission d'actions dans le cadre du programme de placement au cours du marché, déduction faite des frais d'émission	1 613 804	—	6 239 038	—
Produit de l'émission d'unités dans le cadre du placement de décembre 2022 – bons de souscription	—	—	2 907 226	—
Produit de l'émission d'unités dans le cadre du placement de décembre 2022 – actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	—	—	4 175 836	—
Produit de l'émission d'actions à la suite de l'exercice d'options sur actions et de bons de souscription	—	3 798	—	3 798
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	43 311 670	2 517 552	57 335 313	996 957
Effet de la fluctuation des cours de change sur la trésorerie libellée en devises	625 793	(770 488)	695 328	(442 422)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	8 180 497	(72 456 128)	(44 114 006)	(158 698 518)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	35 972 482	155 459 640	88 266 985	241 702 030
Trésorerie à la clôture de la période	44 152 979	83 003 512	44 152 979	83 003 512
Autres informations sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Impôts sur le résultat payés	—	—	—	—
Intérêts versés	2 116 335	504 134	3 857 674	854 120
Intérêts versés au titre des obligations locatives	1 128 148	767 975	2 127 051	1 540 062

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS ET AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le présent communiqué fait référence au BAIIA ajusté, qui constitue une mesure financière non conforme aux IFRS, et à d'autres indicateurs clés de performance, notamment le carnet de commandes de la Société, qui sont définis ci-après. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS, n'ont pas de signification normalisée conformément aux IFRS; il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures du même type présentées par d'autres entreprises. Elles s'ajoutent plutôt aux mesures conformes aux IFRS et constituent un complément d'information utile à une compréhension plus approfondie des résultats d'exploitation de la Société, tels que les comprend la direction. Elles ne doivent donc pas être considérées isolément pour l'analyse de l'information financière présentée selon les IFRS ni s'y substituer. Lion compense ces limitations en s'appuyant principalement sur les résultats selon les IFRS de Lion et en utilisant le BAIIA ajusté et le carnet de commandes à titre complémentaire. Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier à une seule mesure financière pour évaluer les activités de Lion.

BAIIA ajusté

Le « BAIIA ajusté » est défini comme le résultat net avant les charges financières, la charge ou l'économie d'impôt sur le résultat et les amortissements, rajusté pour tenir compte de la rémunération fondée sur des actions, des variations de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, du gain ou de la perte de change et des coûts de transaction et autres charges non récurrentes. Le BAIIA ajusté se veut une mesure supplémentaire de la performance qui n'est ni exigée par les IFRS ni présentée conformément à celles-ci. Lion croit que l'utilisation du BAIIA ajusté constitue un outil supplémentaire que les investisseurs peuvent utiliser pour évaluer les résultats d'exploitation et les tendances en cours et pour comparer ses mesures financières à celles d'autres sociétés comparables, qui peuvent présenter des mesures financières non définies par les IFRS semblables aux investisseurs. Le lecteur doit toutefois savoir que, lors de l'évaluation du BAIIA ajusté, Lion pourrait engager des charges futures semblables à celles qui sont exclues du calcul du BAIIA ajusté. De plus, la présentation de ces mesures par Lion ne doit pas suggérer que celle-ci conclut que ses résultats futurs ne subiront pas l'incidence d'éléments inhabituels ou ponctuels. Le BAIIA ajusté calculé par Lion peut ne pas être comparable à d'autres mesures semblables publiées par d'autres sociétés, car celles-ci pourraient ne pas toutes calculer le BAIIA ajusté de la même façon. Les lecteurs sont invités à examiner le rapprochement du résultat net, soit la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable, et du BAIIA ajusté présenté par la Société à la section « Rapprochement du BAIIA ajusté » de la rubrique 13.0, « Résultats d'exploitation », du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2023.

Carnet de commandes

Le présent communiqué fait également référence au carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules (camions et autobus) ainsi qu'aux bornes de recharge. Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients

concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commande comme il est expliqué plus en détail dans la section « Établissement du prix » de la rubrique 10.0, « Carnet de commandes », du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2023. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 2 août 2023 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025. De plus, la quasi-totalité des livraisons est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations dont les délais de traitement peuvent varier considérablement. Il y a eu par le passé – et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir – des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie.

La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles. Voir la section ci-après pour une description complète de la méthodologie utilisée par la Société relativement au carnet de commandes et de certains risques et incertitudes importants liés à cette méthodologie et à la présentation du carnet de commandes.

<p><i>Principe général</i></p>	<p>Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de subventions gouvernementales ou d'incitations économiques ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commandes, comme il est expliqué plus en détail ci-dessous à la section « Établissement du prix ».</p> <p>Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 2 août 2023 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025. De plus, la quasi-totalité des commandes de véhicules comprises dans le carnet de commandes est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales, y compris des programmes pour lesquels les demandes relatives aux véhicules de Lion n'ont pas encore été entièrement traitées à ce jour. Les délais de traitement des subventions et des incitations gouvernementales peuvent varier considérablement. Comme il est décrit plus en détail aux sections « Délais de livraison » et « Évaluation en cours; facteurs de risque » ci-après, il y a eu par le passé – et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir – des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie.</p> <p>La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.</p>
--------------------------------	--

<p><i>Délais de livraison</i></p>	<p>Le carnet de commandes de la Société fait référence aux produits qui n'ont pas encore été livrés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient livrés dans un délai qui peut être raisonnablement estimé et il inclut, dans le cas des bornes de recharge, des services qui n'ont pas été achevés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient achevés dans le cadre de la livraison du produit.</p> <p>Les commandes et les demandes d'achat liées aux véhicules de Lion prévoient généralement un délai au cours duquel le client s'attend à recevoir les véhicules. Ce délai peut correspondre à une date spécifique, à un nombre ou à une fourchette de mois suivant l'émission du bon de commande ou de la demande, ou à une année civile. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 2 août 2023 prévoyaient un délai de livraison, sous réserve du respect des conditions énoncées dans chaque commande (qui, dans la quasi-totalité des cas, comme il est indiqué plus en détail aux présentes, concernent l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales), allant de quelques mois à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2026, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (qui correspond à la date la plus tardive à laquelle les demandes doivent être faites selon les critères d'admissibilité actuels du Fonds pour le transport en commun à zéro émission (« FTCZE ») d'Infrastructure Canada, à moins d'une entente autre avec Infrastructure Canada). Les délais de livraison sont communiqués de temps à autre par la Société, lorsqu'ils sont disponibles pour les commandes importantes. Les délais de livraison ne doivent pas être interprétés comme une déclaration ou une garantie de la part de la Société que le moment réel de la livraison aura lieu comme prévu. Compte tenu de la nature des activités et des produits de la Société, du délai implicite de production et de livraison d'un véhicule (qui peut être affecté, entre autres, par les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement ou les changements apportés aux spécifications), du type de certains clients de la Société (dans de nombreux cas, des propriétaires de parcs qui exercent des activités à forte densité de capital et qui nécessitent du financement et de la flexibilité continue au niveau de l'échéancier) et du fait que, comme il est décrit plus en détail aux présentes, la quasi-totalité des commandes de véhicules comprises dans le carnet de commandes est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales, les délais de livraison réels peuvent faire l'objet de variations ou de retards importants. Voir la section intitulée « Évaluation en cours; facteurs de risque » ci-après concernant l'incidence potentielle des variations ou des retards dans les livraisons.</p>
<p><i>Établissement du prix</i></p>	<p>Lorsque le carnet de commandes de la Société est exprimé sous la forme d'un montant de ventes, ce montant a été déterminé par la direction en fonction des spécifications ou des exigences actuelles de la commande concernée, en supposant qu'aucune modification n'est apportée à ces spécifications ou à ces exigences et, dans les cas où le prix d'un produit ou d'un service peut varier à l'avenir, il représente l'estimation raisonnable de la direction du prix prospectif au moment où cette estimation est présentée. Un petit nombre de véhicules inclus dans le carnet de commandes ont un prix qui doit être confirmé en fonction des spécifications et des autres options dont le client concerné et la Société conviendront dans le futur. Pour l'établissement du carnet de commandes et de la valeur attribuée à ces commandes, la direction a estimé le prix en fonction de ses listes de prix actuelles et de certaines autres hypothèses relatives aux spécifications et aux exigences jugées raisonnables dans les circonstances.</p>
<p><i>Indicateur de rendement</i></p>	<p>Le carnet de commandes se veut une mesure supplémentaire de la performance qui n'est ni exigée par les IFRS ni présentée conformément à celles-ci et n'est ni divulguée dans les états financiers de la Société ni dérivée de ceux-ci. La Société estime que la publication de son carnet de commandes offre un outil supplémentaire aux investisseurs pour évaluer la performance de la Société, la présence des produits de la Société sur le marché et le rythme des dépenses d'investissement et l'outillage.</p> <p>Le calcul que la Société effectue de son carnet de commandes est soumise à la méthodologie spécifique décrite aux présentes et peut ne pas être comparable à d'autres mesures semblables publiées par d'autres sociétés, car celles-ci pourraient ne pas toutes calculer leur carnet de commandes de la même façon. D'autres sociétés font parfois référence à des « prises de</p>

	<p>commandes » comme indicateurs de performance, lesquelles ne sont fort probablement pas calculées de la même manière que le carnet de commandes de la Société. De plus, comme il a été mentionné précédemment, la présentation du carnet de commandes de la Société est calculée en fonction des commandes et des demandes faites au moment où l'information est présentée et elle ne se fonde pas sur l'évaluation par la Société d'événements futurs et ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle les véhicules et les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.</p>
<p><i>Évaluation en cours; facteurs de risque</i></p>	<p>Une partie des véhicules et des bornes de recharge figurant dans le carnet de commandes de la Société est susceptible d'être annulée dans certaines circonstances (que ce soit en raison d'un retard de livraison, de la non-disponibilité d'une subvention ou d'une incitation ou autrement), dans un certain délai. La direction passe en revue la composition du carnet de commandes chaque fois que celui-ci est présenté afin de déterminer si des commandes doivent en être retirées. Aux fins de cet exercice, la direction cible les commandes qui ont été ou qui sont raisonnablement susceptibles d'être annulées et examine, notamment, si les conditions relatives à la commande sont raisonnablement susceptibles d'entraîner une annulation de la commande dans les périodes futures ainsi que toute autre information disponible jugée pertinente, y compris les discussions continues avec les clients. Un tel exercice peut entraîner de temps à autre le retrait de commandes qui ont été précédemment incluses dans le carnet de commandes, même si elles n'ont pas été officiellement annulées par le client.</p> <p>La Société ne peut pas garantir que son carnet de commandes sera réalisé en totalité, en temps voulu, voire du tout, ou que, même s'il est réalisé, les produits des activités ordinaires générés se traduiront par des bénéfices ou par la création de liquidités comme il est prévu, et toute insuffisance pourrait être importante. La transformation par la Société de ses commandes en ventes effectives est soumise à un certain nombre de risques, notamment ceux décrits ci-après et ceux décrits à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Par exemple, un client pourrait, de manière volontaire ou involontaire, omettre d'honorer une commande, faire l'objet d'une faillite ou d'une insolvabilité ou cesser d'exercer ses activités. En outre, la quasi-totalité des commandes de véhicules incluses dans le carnet de commandes sont assujetties à des conditions relatives à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales ou à un calendrier précis de livraison du véhicule et, dans un nombre limité de cas, à la disponibilité de certaines spécifications et options, ou au renouvellement de certaines routes par les autorités gouvernementales ou scolaires. Par conséquent, la capacité de la Société à transformer son carnet de commandes en ventes effectives est largement tributaire de l'obtention des subventions et des incitations gouvernementales, et du moment où celles-ci sont obtenues. Les subventions et les incitations gouvernementales les plus notables sont celles prévues par le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec (le « Plan pour une économie verte du Québec »), le FTCZE d'Infrastructure Canada du gouvernement fédéral, le Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds à zéro émission (« iVMLZE ») du gouvernement du Canada, le programme d'autobus scolaires non polluants de l'EPA des États-Unis et le Hybrid and Zero-Emission Truck and Bus Voucher Incentive Project (« HVIP ») de la Californie. Environ la moitié des véhicules faisant l'objet de commandes comprises dans le carnet de commandes dépendent de subventions accordées par le FTCZE, pour lesquelles les demandes relatives aux véhicules de Lion n'ont pas encore été entièrement traitées à ce jour et la date ultime à laquelle les demandes doivent être faites selon les critères d'admissibilité actuels du programme est le 31 décembre 2025, sauf si Infrastructure Canada en décide autrement. De plus, un total de 292 commandes a été obtenu dans le cadre de la première étape de financement du Programme d'autobus scolaires non polluants de l'EPA, aux termes duquel, notamment, les véhicules doivent être livrés au plus tard en octobre 2024.</p> <p>Toute résiliation, toute modification, tout retard ou toute suspension de ces subventions et incitations gouvernementales, y compris, et surtout à la date du présent document, le FTCZE, le Plan pour une économie verte du Québec ou le Programme d'autobus scolaires non polluants de l'EPA, pourrait entraîner des retards de livraison ou l'annulation de la totalité ou d'une partie des commandes, ce qui pourrait nuire considérablement aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de la Société.</p>

La transformation par la Société de son carnet de commandes en ventes effectives dépend également de sa capacité à fabriquer ses véhicules de manière économique et dans les délais, à l'échelle. La Société a livré 196 véhicules au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et 519 véhicules au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Au 2 août 2023, le carnet de commandes de véhicules de la Société s'élevait à 2 559 véhicules. L'exécution de la stratégie de croissance de la Société et la transformation de son carnet de commandes, lequel prévoit actuellement des livraisons allant de quelques mois à la fin de l'exercice se terminant le 31 décembre 2026, nécessiteront donc une intensification importante de sa cadence de production. L'usine de Saint-Jérôme de la Société a actuellement une capacité de production annuelle estimative de 2 500 véhicules à grande échelle et la Société est actuellement en train d'accroître la cadence de ses activités à l'usine de Joliet et au Campus Lion (voir la rubrique 8.0, « Faits saillants opérationnels » et la section « Développement et fabrication de produits » figurant à la rubrique 11.0, « Principaux facteurs de risque influant sur la performance de Lion », du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2023 pour obtenir plus de précisions), la Société a une expérience limitée à ce jour dans la fabrication d'un grand volume de véhicules. En outre, au 2 août 2023, 449 véhicules inclus dans le carnet de commandes, constitués principalement d'autobus LionA et LionD et de camions Lion8T et représentant une valeur de commande totale combinée d'environ 160 millions de dollars, se rapportaient à des produits qui ont été développés et qui étaient vendus, mais qui n'étaient pas en production commerciale. Voir la section 6.2 « Produits et solutions » figurant à la rubrique « Activités de la Société », de la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Si la Société n'est pas en mesure de développer ses véhicules et ses sources de composants clés et d'augmenter avec succès ses processus de fabrication tout en respectant les coûts et les délais prévus, cela pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses résultats d'exploitation ou à sa situation financière. Par conséquent, la réalisation par la Société de son carnet de commandes est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes, notamment les risques décrits à la rubrique 3.0, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2023 et à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, et rien ne garantit que la Société parviendra à convertir la totalité ou une partie importante de son carnet de commandes en ventes réelles.

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté pour les périodes de trois mois closes les 30 juin 2023 et 2022 :

	<u>(non audités) – Périodes de</u> <u>trois mois closes les 30 juin</u>		<u>(non audités) – Périodes de</u> <u>six mois closes les 30 juin</u>	
	<u>2023</u> (en milliers)	<u>2022</u>	<u>2023</u> (en milliers)	<u>2022</u>
Produits des activités ordinaires	58 016 \$	29 521 \$	112 719 \$	52 168 \$
Bénéfice net (perte nette)	(11 788) \$	37 511 \$	(27 371) \$	39 613 \$
Charges financières (produits financiers)	2 001 \$	(832) \$	3 421 \$	346 \$
Amortissements	5 561 \$	2 739 \$	10 475 \$	4 722 \$
Rémunération fondée sur des actions ¹⁾	2 057 \$	3 363 \$	3 471 \$	7 158 \$
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions ²⁾	(5 986) \$	(56 935) \$	(11 731) \$	(78 391) \$
Gain de change ³⁾	(1 754) \$	(1 621) \$	(2 965) \$	(710) \$
Coût de transaction et autres charges non récurrentes ⁴⁾	257 \$	1 363 \$	577 \$	1 532 \$
Impôt sur le résultat	–	–	–	–
BAIIA ajusté	(9 652) \$	(14 411) \$	(24 124) \$	(25 729) \$

- 1) Représente les charges hors trésorerie comptabilisées dans le cadre de l'émission des options sur actions, des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées dans le cadre du régime général d'incitatifs et du régime d'options sur actions, comme il est décrit à la note 9 des états financiers consolidés intermédiaires résumés aux 30 juin 2023 et 2022 et pour les périodes de trois et de six mois closes à ces dates.
- 2) Représente la variation hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, comme il est décrit à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires résumés aux 30 juin 2023 et 2022 et pour les périodes de trois et de six mois closes à ces dates.
- 3) Représente les gains liés à la conversion de devises.
- 4) Pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2023 et 2022, représente les honoraires de professionnels non récurrents liés principalement aux initiatives d'optimisation des processus.

À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

[Lion Électrique](#) est un fabricant innovant de véhicules à zéro émission. La Société crée, conçoit et fabrique des camions commerciaux urbains tout électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus et minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble plusieurs composants clés de ses véhicules : châssis, blocs-batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

À la fine pointe des technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques, spécialement adaptées aux besoins quotidiens de leurs utilisateurs. Lion est convaincue que la transition vers des véhicules entièrement électriques entraînera des améliorations majeures dans notre société, notre environnement et notre qualité de vie. Les actions de Lion sont négociées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient des « renseignements prospectifs » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et au sens de la United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995 (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Dans le présent communiqué, les énoncés qui ne sont pas des faits historiques, notamment des énoncés relatifs aux opinions et aux attentes de Lion, constituent des énoncés prospectifs et devraient être évalués comme tels.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « croire », « pouvoir », « continuer », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », « potentiel », « sembler », « rechercher », « futur », « cibler » ou d'autres expressions similaires, notamment l'emploi du futur ou du conditionnel, et d'autres termes semblables qui prédisent ou indiquent des tendances ou des événements futurs ou qui n'énoncent pas des faits historiques, même si tous les énoncés prospectifs ne contiennent pas nécessairement ces termes. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, des énoncés concernant le carnet de commandes de la Société et la capacité de la Société à le convertir en ventes réelles, la capacité de production prévue des usines de fabrication de la Société, les dépenses d'investissement qui devraient être engagées dans le cadre de son projet d'usine de fabrication aux États-Unis et de son projet d'usine de batteries et de centre d'innovation au Québec, l'approvisionnement en cellules de batteries au lithium-ion, le projet d'usine de fabrication de la Société aux États-Unis et le projet d'usine de batteries et de centre d'innovation de la Société au Québec, la croissance future de la Société et sa stratégie à long terme, les procédures judiciaires en cours avec l'un de ses fournisseurs et sa société mère, la gamme de produits prévue et le lancement et la production commerciale de certaines plateformes et de certains modèles. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que Lion juge raisonnables lorsqu'elles sont faites, notamment le fait que Lion sera en mesure de conserver et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis ainsi que de son usine de batteries et de son centre d'innovation au Québec, et d'y accroître avec succès et en temps voulu la cadence de production, que Lion ne subira pas de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou d'interruption d'approvisionnement en matières premières sur une base concurrentielle, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure, que Lion sera en mesure de bénéficier, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire de demandes faites par la Société et/ou ses clients), de subventions gouvernementales et d'incitations et que Lion sera en mesure d'obtenir les fonds supplémentaires requis, s'il y a lieu au cours des périodes à venir, par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt selon des modalités acceptables pour Lion et aux montants nécessaires. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que

la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes parce qu'ils se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non à l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, les éléments suivants :

- tout changement défavorable dans la conjoncture économique, commerciale, des marchés, financière, politique ou juridique générale aux États-Unis ou au Canada, y compris les conséquences des incertitudes actuelles relatives à l'inflation et aux taux d'intérêt;
- toute incapacité à intensifier la fabrication des produits de Lion et à respecter les étapes et les échéanciers des projets de construction et des autres projets;
- toute incapacité à répondre aux besoins commerciaux de ses clients;
- toute incapacité à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle de manière efficace et économique;
- l'indisponibilité, la réduction, l'application discriminatoire, le retard de traitement ou l'élimination de programmes gouvernementaux, de subventions ou d'incitations économiques en raison de changements de politique, de réglementations gouvernementales ou autres;
- toute incapacité à mettre en œuvre la stratégie de croissance de la Société;
- toute retombée négative du conflit militaire actuel entre la Russie et l'Ukraine, qui continue d'affecter les marchés économiques et financiers mondiaux et d'exacerber les défis économiques actuels;
- toute fluctuation défavorable et la volatilité de la disponibilité ou du prix des matières premières contenues dans les composants nécessaires à la fabrication des produits de la Société, y compris les cellules et les modules de batteries et les blocs-batteries;
- la dépendance à l'égard de fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières;
- l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être intentée par ou contre la Société de temps à autre, y compris les procédures judiciaires en cours avec Romeo Systems, Inc. et sa société mère;
- toute incapacité à réduire les coûts totaux d'acquisition des véhicules électriques vendus par la Société au fil du temps;
- la dépendance à l'égard de ses gestionnaires clés et toute incapacité à attirer ou à retenir du personnel clé;
- les pénuries de main-d'œuvre (notamment en raison du départ d'employés, d'une rotation du personnel et de demandes de salaires plus élevés) qui peuvent obliger la Société à fonctionner à une capacité réduite, à réduire sa production et ses niveaux de livraison ou à revoir à la baisse ses plans de croissance, et qui pourrait poser des problèmes supplémentaires liés à la rémunération des employés;
- toute incapacité à répondre aux attentes des clients de la Société quant aux produits, spécifications et services;
- toute incapacité à maintenir la position concurrentielle de la Société;
- toute incapacité à réduire les coûts d'approvisionnement de la Société au fil du temps;

- toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de la Société;
- toute réparation ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie ou de rappels de produits;
- toute défaillance des systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte ou tout incident en matière de cybersécurité et de confidentialité des données;
- tout événement ou circonstance se traduisant par l'incapacité de la Société à convertir son carnet de commandes en ventes réelles, notamment l'indisponibilité, la réduction, le retard de traitement ou l'élimination de programmes gouvernementaux, de subventions ou d'incitations économiques;
- toute incapacité à mobiliser des fonds supplémentaires afin de répondre à ses besoins en capitaux et poursuivre sa stratégie de croissance au moment et en quantité nécessaires;
- toute incapacité à contracter une police d'assurance adéquate ou toute augmentation des coûts d'assurance;
- les catastrophes naturelles, les épidémies ou les pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques, tels que des troubles civils et des actes de terrorisme, le conflit militaire actuel entre la Russie et l'Ukraine ou des perturbations similaires.

Ces risques et autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion sont décrits plus en détail à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la direction de Lion, qui ne peut ni les contrôler ni les prévoir. Tous les énoncés prospectifs imputables à la Société ou à des personnes agissant en son nom sont expressément qualifiés dans leur intégralité par les avertissements contenus et les facteurs de risque dont il est question dans le rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission (la « SEC »).

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. De plus, les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date à laquelle ils ont été formulés. Sauf dans les cas où les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent, Lion n'assume aucune obligation, et se dégage expressément de tout devoir, de mettre à jour, de réviser ou d'examiner tout renseignement prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

PERSONNES RESSOURCES

MÉDIAS

Patrick Gervais

Vice-président, Camion et affaires publiques

Patrick.Gervais@thelionelectric.com

(514) 992-1060

INVESTISSEURS

Isabelle Adjahi

Vice-présidente, Relations avec les investisseurs et développement durable

Isabelle.Adjahi@thelionelectric.com

(450) 432-5466, poste 171